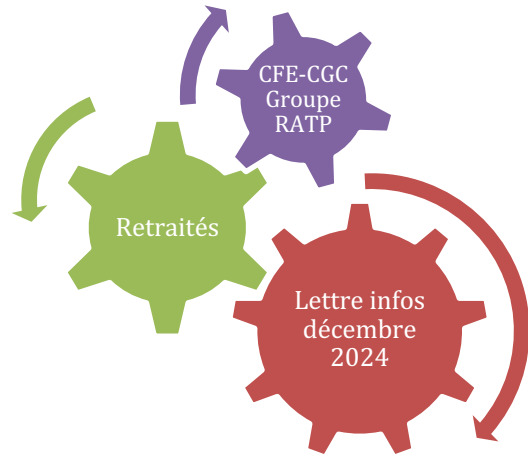




Mesdames, messieurs, chers collègues,

Quelques informations avant les fêtes.

Je profite de cette lettre afin de savoir si vous seriez intéressés à se retrouver dans les nouveaux locaux parisiens de la CFE-CGC Groupe RATP, afin de partager un moment convivial en début d'année prochaine, comme auparavant.

Merci de bien vouloir m'adresser votre réponse par retour de mail.

Je suis bien entendu à l'écoute de vos suggestions.

En attendant, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année !

Au plaisir de se voir lors des vœux du syndicat le 09 janvier prochain.

Amicalement,

Christine BLONDEL

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci :

1. Infos utiles

- Communiqué interne du 14 novembre 2024 de M. François Hommeril
- PARIGO. Ouverture à la concurrence des transports publics : un big bang bénéfique ?
- Les tarifs des abonnements grimperont tous de 2,8 % le 1er janvier

2. La CFE-CGC Groupe RATP

- Accord dialogue social groupe
- Vœux CFE-CGC RATP

3. La RATP

- Fermeture du service d'imagerie médicale de l'espace santé
- Élection CCAS Retraités – 2025
- PSCE : mutuelle RATP

1. Infos utiles

- **Communiqué interne du 14 novembre 2024 de M. François Hommeril, président de la CFE-CGC**



François HOMMERIL
PRESIDENT

Communiqué interne du 14 novembre 2024

La semaine du 11 novembre 2024 promettait d'être calme. Un article publié par le journal Le Monde ce lundi a provoqué une envolée d'articles, d'interviews et de débats en plateaux que j'ai rarement connus depuis 8 ans. A l'évidence, c'était mon moment média. Le fait qu'un leader syndical soit licencié économique et promis à un destin de chômeur est un sujet qui interpelle et suscite les commentaires.

Désormais que ma situation personnelle est dans le domaine public, je souhaite revenir avec vous sur les éléments déterminants du contexte qui m'ont amené à cette situation malheureusement assez banale, mais qui sort de l'ordinaire en raison de mon mandat et de son exposition.

Confrontée à une conjoncture économique difficile, aggravée par le poids du PGE, une stratégie inadaptée et un actionnaire défaillant, l'usine dans laquelle je travaille depuis 26 ans est rentrée en redressement judiciaire en avril. Anciennement filiale du grand groupe Pechiney puis Alcan, puis Rio Tinto dont j'étais le coordinateur, La Bâthie est une PME fragilisée par dix années d'instabilité actionnariale. Déficit de vision stratégique, voracité des actionnaires, un grand classique et un dénouement prévisible : le tribunal de commerce.

Durant cette période critique, je me suis beaucoup impliqué, avec mes collègues sur le site dont je suis resté délégué syndical, à élaborer et solliciter des solutions de continuation de l'activité. Un repreneur, le groupe Alteo, s'est présenté, ne garde que 119 salariés sur les 171 CDI. Restant seul en lice, par un jugement du 25 octobre 2024, le tribunal lui a transféré les actifs et les salariés repris. Je n'en suis pas et je reste dans la société qui va être liquidée, promis au licenciement économique.

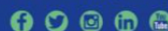
En vérité, ma situation est incomparable à celle de milliers de nos collègues confrontés à la précarité du chômage et l'injonction de retrouver du travail au risque du déclassement. Le travail, je l'ai déjà : Président de la CFE-CGC et je serai encore plus disponible pour le faire jusqu'au 17 juin 2026, premier jour du congrès confédéral. Et après, vu mon âge, nous verrons bien.

Mais il y a ce moment, brutal et soudain, où l'on reçoit un message. L'aventure continue, mais sans nous. Il faut partir, dispensé d'activité, dans quelques heures la société changera de nom et vous n'en faites plus partie. Cet instant précis, on a beau s'y préparer, on n'est jamais prêt à l'affronter, il a la violence d'une expulsion.

Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

www.cfecgc.org





Mon attachement à l'usine de la Bâthie n'est pas seulement familial ou local, il est aussi la marque de mon identité profonde. Depuis le premier jour de mon engagement militant, je me suis attaché à témoigner de ce que vivent les gens au quotidien parce que je vivais la même expérience. Il faut croire qu'il me manquait encore celle-ci. Libéré pour pratiquer mon activité syndicale, je n'ai jamais été détaché du destin de la communauté de travail qui m'a accueillie, moi et ma famille, en 1998. Je ne l'ai jamais voulu.

Dans une société fracturée et illisible en beaucoup d'endroits, le syndicalisme est un témoignage. Celui d'une humanité toujours vive en chacun de nous et que le collectif de travail peut magnifier. L'attachement, patiemment, se construit et s'organise. Chacun se raconte une histoire. Elle est faite de hauts et de bas, de moments difficiles comme autant d'exaltants. Mais la solidarité dans l'épreuve, l'intelligence au service du destin commun est une expérience irremplaçable.

Il y a quelques jours, le four 4000 de l'atelier d'Arbine a redémarré, un court moment, une petite fumée a plané sur le torrent du Bénétant puis s'est dissipée. Les broyeurs se sont mis à ronfler et les tamis à vibrer. L'usine tourne, et c'est bien là l'essentiel.

A ma grande famille de la CFE-CGC, mes salutations syndicales et dévouées.

François HOMMERIL
Président de la CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

www.cfecgc.org



- **PARIGO. Ouverture à la concurrence des transports publics : un big bang bénéfique**

L'ouverture à la concurrence est déjà effective, loin de Paris, là où Keolis, Transdev, la SAVAC ou encore CAP RATP se sont partagés en 2022 les 1300 lignes de bus de la grande couronne. Désormais, c'est au tour des bus parisiens d'être concernés, ce qui met fin à un monopole de 80 ans de la RATP. Reste à savoir si ce big bang est bénéfique pour les usagers comme pour les finances publiques.

Les transitions entre opérateurs sont parfois douloureuses. Ce fut le cas notamment à Saclay. Alors quel bilan, deux ans plus tard ? Parigo mène l'enquête.

Régularité, ponctualité... L'arrivée de ces nouveaux opérateurs était censée régler tous les problèmes ou presque. Mais les voyageurs sont-ils vraiment sortis gagnants de ce grand chambardement ? Entretien avec Marc Pélissier, le président de la principale association d'usagers d'Île-de-France.

Marc Pélissier, le président de la principale association d'usagers d'Île-de-France

Nous nous intéresserons ensuite aux conséquences sociales de cette bascule inédite : les 30.000 conducteurs de bus de la région sont tous susceptibles de changer d'employeur du jour au lendemain. Une incertitude qui inquiète toute la profession.

Enfin, nous chercherons à savoir si, oui ou non, l'ouverture à la concurrence côté bus permet à Île-de-France Mobilités de faire des économies, alors que se profile un big bang similaire du côté du métro, du RER et du Transilien. Entretien avec Marc Ivaldi, président de l'association française d'économie des transports.

Marc Ivaldi, président de l'association française d'économie des transports

- **Les tarifs des abonnements grimperont tous de 2,8 % le 1er janvier**

MÉTRO-RER-TRANSILNIEN Les élus administrateurs d'Île-de-France Mobilités se réuniront mercredi prochain pour voter le budget. Les forfaits augmenteront de « l'inflation + 1 point » en 2025. TRRNSPDRS PAS DE SURPRISE. Tous les abonnements permettant d'emprunter les transports en Ile-de-France vont augmenter l'an prochain. Conformément à l'accord signé par Ile de-France Mobilités (IDFM) et le gouvernement en 2023, la hausse des tarifs sera limitée à « l'inflation + 1 point ». Soit +2,8 % au 1er janvier 2025. Comme « le Parisien » le révélait dès le 10 octobre, le prix du Navigo mensuel atteindra bien 88,80 €, soit 2,40 € de plus qu'en 2024. C'est la somme inscrite dans la délibération soumise au vote des élus administrateurs d'Ile-de-France Mobilités, qui se réuniront le 11 décembre pour adopter cette nouvelle grille, ainsi que le budget. Une hausse régulière jusqu'en 2031 Pour ce qui est de la formule Navigo annuelle (un mois offert), il faudra débours 976,80 € exactement pour voyager dans toutes les zones, aéroports compris. Le Navigo semaine (toutes zones) grimpe, lui, à 31,60 €. Quant aux mules Imagine R étudiant scolaire, elles passent à 384,30 €. L'évolution 2025 est plutôt modérée, donc, par rapport à la flambée de janvier 2023 (+ 11,8 %). Cette année-là, le Navigo était passé brutalement de 75,20 € à 84,10 €, après des années de gel. Faut-il s'attendre à de nouvelles évolutions dans les prochaines années ? La réponse est oui. Elles s'inscrivent toujours dans le cadre de l'accord financier conclu en septembre 2023 entre Île-de-France Mobilités et le gouvernement, qui prévoit des hausses rées – mais régulières = des tarifs, jusqu'en 2031. La

contribution maximale des usagers a été fixée à l'inflation + 1 point. Dans le même temps, les entreprises franciliennes de plus de onze salariés voient leur contribution renforcée à travers le versement mobilité (VM), une taxe sur la masse salariale. Le produit du VM apporte la moitié des quelque 13 milliards d'euros de budget annuel d'IDFM. Les collectivités, elles aussi, sont soumises à un effort de « l'inflation +2 points », soit + 3,8 % en 2025. La grande nouveauté de l'année 2025 reste l'instauration du ticket unique permettant de voyager dans toutes les zones. À partir du 1er janvier, en effet, le carnet de 10 tickets de **métro** ou bus à un prix moins élevé disparaît. Tous les tickets seront au tarif de 2,50 €, ou bien 2 € pour le bus ou le tram seuls. Ces deux types de titres pourront être chargés sur une carte Easy ou un smartphone. Ces supports doivent néanmoins être vidés de tous les anciens tickets t+. Bien sûr, les anciens titres à l'unité achetés en 2024 resteront valables, mais seulement sur la zone **actuelle** (**métro**, RER dans Paris, bus et la plupart des tramways). **Liberté +** : rentable jusqu'à 22 déplacements par mois. Le nouveau sésame à 2,50 € permettra de se déplacer sur une durée de deux heures sur tout le réseau **ferré** (**métro**, RER, Transilien), quelle que soit la distance. Ce titre à charger sur un pass Easy ou un smartphone n'inclura cependant pas les aéroports, ni les correspondances avec le bus ou le tram. Mais pour le voyage en bus ou en tram seuls (hors T11, T12 et T13), le ticket sera à 2 €. Un voyage incluant bus et **métro**, ou tram et RER coûtera 4,50€ (2,50 + 2). Pour bénéficier des meilleurs tarifs, la souscription à la formule **Liberté +** est recommandée. Elle propose le trajet à 1,99 € et offre la correspondance avec le bus ou le tram. Le voyage seul en bus ou en tram est à 1,60 €. Pour se rendre dans les aéroports, il faudra payer le supplément de 13 €, qui sera débité sur votre facture. **Liberté 4** sera très intéressant jusqu'à 22 déplacements par mois. Il est encore temps de s'inscrire sur le site d'IDFM pour recevoir son badge avant début janvier. Une version sur smartphone est annoncée pour le printemps. Ce que vous paierez l'année prochaine

Les tickets Les abonnements**

Abonnement	Toutes zones	avec correspondance bus ou tram
Ticket unique Navigo annuel	976,80€	quelles que soient la distance, correspondance bus ou tram non incluse
Métro, RER et trains	2,50€	
Navigo mois	88,80€	
Bus et tram	2.€	
Navigo semaine	31,60€	
Pass Liberté + étendu à toute l'Île-de-France (hors Navigo jour)	12€	aéroports) correspondance (hors aéroports) bus ou tram offerte
Métro, RER et trains	1,99.€	
Navigo Senior Annuel	532,80€	
par trajet Bus et tram	1,60.e_	
Imagine R Étudiants, scolaires	384,30€	
Tickets aéroports	13 €	
Imagine R Junior Moins de 11 ans	16.80€	
Tarif unique (au 31 déc.)		

* Pas de réduction par achat de 10. * * Soumis au vote d'Île-de-France Mobilités, mercredi 11 décembre 2024. Source : IDFM. . Le Parisien-Infographie. Le prix du ticket unique, permettant de voyager dans toutes les zones, sera de 2,50€ Ou bien 2 € pour le bus ou le tram seuls.

2. La CFE-CGC Groupe RATP

- Accord dialogue social groupe

Depuis plus de 4 ans la CFE-CGC Groupe RATP demande l'ouverture de négociations sur un dialogue social groupe. En effet avec la multiplication du nombre de filiales au sein du groupe il est indispensable que les organisations syndicales puissent intervenir auprès des salariés et des directions des filiales de manière officielle et non comme notre organisation syndicale le fait depuis de longues années de manière non officielle.

Avec l'arrivée de Jean Castex, il a été constaté une volonté de mettre en place un dialogue social officiel au sein du groupe.

Des négociations ont enfin commencé en juin 2024 et se sont terminées en fin d'année pour donner naissance à un accord signé par toutes les organisations syndicales représentatives. Cet accord permet d'avoir un délégué syndical de groupe IDF et deux délégués syndicaux de groupe adjoint. Ceci est un bon début de la mise en place d'un futur dialogue social au sein du périmètre Ile de France où des négociations seront initiées en 2025 sur notamment la mobilité des salariés.

La première page du dialogue social groupe IDF est enfin écrite !

- Vœux 2025 CFE-CGC Groupe RATP

Le jeudi 09 janvier 2025 à L'OLIVIA - 12 Port de la Rapée - Paris 12°

Vœux 2025

Fabien RENAUD
Président de la CFE-CGC Groupe RATP

a le plaisir de vous convier à la
présentation des vœux 2025
de la CFE-CGC Groupe RATP

le **jeudi 09 janvier 2025**
à L'OLIVIA - 12 Port de la Rapée - Paris 12°

à 12h30
autour d'un cocktail déjeunatoire

**Merci de confirmer
votre présence.**
Date limite : **31/12/2024**

Contact : *Thomas Guillemain*
thomas.guillemain@cfe-cgc-ratp.com
06 24 88 20 69

**CFE
CGC**
Groupe RATP

3. LA RATP

- **Fermeture du service d'imagerie médicale de l'espace santé**

Lors d'une réunion d'information du 29 novembre 2024, les organisations syndicales ont pris connaissance avec une grande inquiétude de la fermeture du service d'imagerie médicale de l'espace santé. Cette annonce a soulevé de nombreuses interrogations et suscité une vive préoccupation au sein des salariés et de leurs représentants.

Les OS ont attiré l'attention de l'entreprise sur l'importance de développer une offre de soins plus complète et d'investir dans des équipements de santé modernes au bénéfice des salariés et des retraités de la RATP.

Les organisations syndicales, dans leur rôle de défense des droits individuels et collectifs, sont prêtes à travailler ensemble avec la direction pour trouver des solutions alternatives viables, sans mettre en péril l'accès à des soins médicaux et de qualité pour les salariés et les retraités. Elles ont également rappelé leur attachement à la gratuité des soins comme le précise l'Art-87 du statut du personnel.

- **Élection CCAS Retraités - 2025**

- **Mutuelle RATP**

Voilà maintenant plus de 2 ans que les négociations ont commencé sur le sujet de la PSCE. 2 ans de négociations pour avoir la proposition d'accord quelques jours avant une multi syndicale qui voit s'éteindre la solidarité intergénérationnelle à laquelle nous avons rappelé notre attachement tout comme à la MPGR, mutuelle riche de 125 ans d'expérience aux côtés de la RATP, reconnue pour son humanisme, sa proximité, sa bienveillance, sa solidarité.

Le marché de la protection sociale complémentaire d'entreprise a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

Au 1^{er} janvier 2026 la MPGR ne sera peut être plus la mutuelle de la RATP.

Actuellement des négociations sont en cours et la direction souhaite que la solidarité intergénérationnelle telle qu'elle existe soit supprimée ; La direction avance les arguments suivants : les salariés ne font plus carrière dans l'entreprise, une enveloppe de 9 millions trop élevée et des salariés de RDS qui n'en bénéficieront plus à leur retraite.

En ce qui concerne la répartition de la prise en charge de la cotisation (aujourd'hui 60%[entreprise]/40% [salarié]), la direction souhaite que cela soit une première base de négociation pour le futur accord.

La CFE-CGC est préoccupée sur la fin d'un système au profit de nos aînés et qui était de plus un acquis social.

La solidarité intergénérationnelle ne sera de toute façon plus de rigueur car plus possible à supporter par les actifs. Actuellement 35000 retraités sont gérés par la mutuelle.

Souhaitons que ceux-ci seront prévenus suffisamment tôt pour rechercher une mutuelle qui leur correspond.

La fédération transports CFE-CGC est actuellement en lien avec AESIO et un courtier afin de négocier des tarifs pour les adhérents des syndicats qui la composent.

Bien entendu ces tarifs seront exclusivement à destination des adhérents (et conjoints).

